

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019
A LA PRÉFECTURE D'ALENCON AVEC LES ÉLUS
DE L'ARRONDISSEMENT D'ALENÇON**

Listes des participants :

Charles BARBIER, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne
Michel JACQUES, directeur de la citoyenneté et de la légalité, préfecture de l'Orne
Régis DACHICOURT, DDFIP de l'Orne
Pierre GABELLE, Directeur du pôle gestion publique de la DDFIP
Cécile THIOLLIER, adjointe du directeur du pôle pilotage et ressources de la DDFIP de l'Orne
Alain LENORMAND, Président de l'Association des Maires de l'Orne
Béatrice METAYER, Maire de Ferrières la Verrerie, conseillère départementale du canton de Radon
Ahamada DIBO, Président de la communauté urbaine d'Alençon
Jean-Pierre FONTAINE, Président de la CDC Sources de l'Orne
Henri BONNEL, Président de la CDC Andaine-Passais
Antoine COTREL, Maire de St Léonard des Parcs
Geoffray DE LA FERTE, Maire de Brullemail
Jean-Yves HOUSSEMAINE, Maire de Sées
Marc RICHARD, Maire de Mortrée
Michel LEVESQUE, Maire de St Hilaire la Gérard
Pascal BODIN, Maire adjoint d'Essay
Patrick LAMBERT, Maire de Neauphe sus Essai
Yves TRETON, Maire de Ste Marguerite de Carrouges
François REIGHAMELIN, Maire de Chahains
Christian COUPEL, Maire de St Roch sur Egrenne
Anne Sophie LEMEE, Maire de Candé sur Sarthe
Christian BERNOU, Maire de la Chapelle près Sées
Françoise ADDA, Maire adjointe de Bagnoles de l'Orne
Claude LECHERBONNIER, Maire de Passais-Villages
Roland SELLES, Maire de Roupperoux
Michèle BELLOCHE, Maire du Menil Guyon
Jean-Pierre CARDON, Maire du Mêle sur Sarthe
Monique BRACKE, Maire de Courtomer
Pierre CAPRON, Maire de Saint Quentin de Blavou
Gérard LURCON, Maire de Saint Germain du Corbeis
Jérôme LARCHEVEQUE, Maire de Menil Erreux
Nathalie RIPAUX, Maire de Mieuxcé

Après l'ouverture de la séance par M. BARBIER, M. DACHICOURT présente la déclinaison du nouveau réseau de proximité dans l'Orne, qui se caractérise par :

- le regroupement des activités de gestion, invisibles des usagers, au sein de structures plus étoffées,
- la multiplication des points de contacts avec les usagers,
- la création de conseillers dédiés aux collectivités locales.

Au lancement de la concertation, M. DACHICOURT avait fait les propositions suivantes :

- la création d'un service départemental chargé de la gestion des professionnels implanté à Flers,
- la création d'un service départemental des impôts fonciers situé à Argentan,
- la fusion des services des impôts des particuliers de Domfront et de Flers ainsi que celle des SIP d'Argentan et d'Alençon, permettant ainsi le maintien de 3 SIP dans l'Orne : à Flers, à Saint-Langis-lès-Mortagne et à Alençon,
- la gestion des collectivités locales par trois services de gestion comptables, situés à Argentan, à Mortagne et à l'Aigle qui serait une antenne pérenne du SGC de Mortagne,
- la création de 8 postes de conseillers aux élus locaux, dont la répartition est précisée dans le tableau ci-dessous.

RÉPARTITION DES 8 CONSEILLERS TERRITORIAUX POUR 15 EPCI (proposition au 01/09/2019)		
CONSEILLER	EPCI	PROPOSITION D'IMPLANTATION
A	Communauté Urbaine Alençon	Alençon
B	Domfront Tinchebray Interco	Tinchebray-Bocage
	CDC Andaine-Passais	Juvigny Val d'Andaine
	CDC Pays Fertois et Bocage Carrougien	Carrouges
C	Flers Agglo	Flers
D	CDC Val d'Orne	Putanges-le-Lac
	Argentan Intercom	Argentan
E	CDC Vallées d'Auge et du Merlerault	Vimoutiers
	CDC Pays de l'Aigle	L'Aigle
F	CDC Vallée de la Haute Sarthe	Le Mêle s/Sarthe
	CDC Sources de l'Orne	Sées
G	CDC Hauts du Perche	Longny-les-Villages
	CDC Pays de Mortagne au Perche	Mortagne
H	CDC Collines du Perche Normand	Bellême
	CDC Coeur du Perche	Rémalard

La phase de concertation, qui a débuté au mois de juin, et dans laquelle s'est particulièrement investie l'association des maires de l'Orne, a permis de faire évoluer, à la demande des élus, le projet initial :

- le Service Départemental des Impôts des Entreprises est désormais prévu à Argentan afin de lui assurer une position plus centrale au sein du département ;

- les élus ayant fait remarquer que l'implantation à Argentan du SGC privait l'ouest du département d'un service dédié aux collectivités et après avoir écouté les maires et les Présidents d'EPCI des arrondissements concernés, le SGC est déplacé à Flers ;
- le positionnement des conseillers aux élus locaux et des points de contact a évolué de la façon suivante :
 - ⑩ déplacement du conseiller de Flers à La Ferté-Macé et du conseiller de Vimoutier à Gacé,
 - ⑩ déplacement du point d'accueil de Planches à Ste Gauburge Ste Colombe
 - ⑩ création de points d'accueil supplémentaires à Val au Perche, Tinchebray-Bocage et Vimoutiers ;
- le Pôle de Recouvrement Spécialisé est maintenu à Alençon.

Toutes ces évolutions démontrent que la DDFIP est ouverte à la concertation. M. DACHICOURT invite donc les personnes présentes à faire toutes les propositions d'évolution de la cartographie du futur réseau de proximité qu'elles jugeraient pertinentes.

Certains participants s'interrogent sur l'organisation de l'activité du conseiller, sur le financement de son installation, sur ses prérogatives vis-à-vis du comptable et sur son niveau de compétence.

M. DACHICOURT estime que l'organisation de l'activité des conseillers doit être discutée avec les élus et être gérée avec souplesse en fonction des actualités des collectivités.

Il précise que le conseiller n'aura besoin que d'un bureau de passage qui serait mis à disposition par les collectivités. En effet, il a vocation à se déplacer auprès des EPCI mais aussi des maires.

Le conseiller reprendra le rôle de conseil budgétaire auparavant assuré par les comptables, il présentera les analyses financières, assistera les ordonnateurs dans l'amélioration de la qualité comptable, dans le développement du CHD et du partenariat ou dans la mise en œuvre d'une politique de recouvrement. Son champ d'investigation sera ainsi très large et il pourra s'appuyer sur les expertises de la direction. Il travaillera également en étroite collaboration avec le comptable afin que ses préconisations soient suivies par celui-ci, qui demeure en dernier ressort le décisionnaire. Les conseillers seront rattachés à la direction afin que les prises de positions soient harmonisées sur le département. Enfin, ils seront également formés pour pouvoir répondre aux questions de fiscalité et accompagner les élus lors de l'élaboration de leurs projets. Par ailleurs il s'agira de cadres choisis par la direction, avec une haute exigence qualitative.

Un élu craint un transfert de charge vers les collectivités et un bilan carbone négatif. Il estime que cette réorganisation ne constitue qu'une opération de communication et que, de nouveau, les communes rurales sont moins bien traitées que les communes urbaines.

M. DACHICOURT précise qu'au contraire, l'objectif du nouveau de proximité est :

- d'apporter plus de conseils qu'actuellement aux collectivités qui en ont besoin, et notamment les plus petites,
- et d'implanter des points d'accueils des usagers dans des zones rurales qui en étaient jusqu'à présent dépourvues.

De ce fait, loin de dégrader la situation des communes rurales, le nouveau réseau de proximité renforce la présence de l'administration au service des usagers. De même, il n'y a pas d'impact carbone négatif, les déplacements des conseillers remplaçant ceux des élus.

Certains participants s'interrogent sur les futures conditions de fonctionnement des régies.

Le dégagement et l'approvisionnement en fonds des régies fera l'objet d'un marché public dont le cahier des charges n'est pas encore connu. M. DACHICOURT s'engage à informer les ordonnateurs, par le biais de l'association des maires, sur les modalités de fonctionnement de ce marché dès qu'il aura des éléments plus précis.

Un élu souligne que la cartographie actuelle des trésoreries ne correspond pas exactement à celles des EPCI.

M. DACHICOURT répond que les périmètres géographiques des SGC correspondront à ceux des EPCI, ce qui conduira effectivement certaines communes à changer de comptable. La liste des communes concernées et leur SGC de rattachement sera transmise aux ordonnateurs.

Ce transfert se fera au fur et à mesure des fermetures des services, dont deux sont prévues en 2020 : Bellême au 1^{er} janvier et Sées au 1^{er} septembre. Les fermetures de La Ferté Macé et d'Alençon Ville et Campagne se feront a priori en 2022. M. DACHICOURT précise également qu'outre la Paierie départementale, une seule trésorerie sera maintenue à Alençon et qu'elle gèrera les établissements hospitaliers du département.

Un élu craint que les services ne soient plus en mesure de gérer l'ensemble des budgets compte tenu du nombre de collectivités qui leur seront rattachées.

M. DACHICOURT ne pense pas que cela soit problématique, car le rôle de conseil budgétaire actuellement assuré par les 9 comptables du département en plus de leurs activités de gestion, sera repris par les 8 conseillers, qui exerceront cette mission à temps plein.

M. DACHICOURT revient sur les propositions de lieux d'implantation des accueils du public. Ces derniers seront cohérents avec ceux des futures MFS, conformément à la demande de l'association des maires de l'Orne. Pour autant, ces propositions peuvent évoluer si les élus le jugent nécessaires. Il demande donc aux personnes présentes si elles ont des observations à faire sur ce sujet et des contre-propositions en la matière.

En l'absence de nouvelles questions ou réactions, il propose aux élus qui auraient des questionnements ultérieurement de prendre contact avec M. LENORMAND, qui centralisera leurs observations avant de les faire remonter à la DDFIP.

M. DACHICOURT et M. BARBIER remercient les personnes présentes et clôturent la réunion.